

Aide à domicile

L'Una Isère s'inquiète de la méthode de financement des revalorisations salariales

Publié le 18/11/21 - 18h35

Une mesure positive dont l'application territoriale pourrait bien nuire aux usagers. Voilà ce que dénonce l'Una Isère après présentation des modalités d'application de l'avenant n° 43 sur le territoire. Le conseil départemental défend sa position.

Quatre mois après l'agrément par arrêté de l'avenant n° 43, le conseil départemental de l'Isère a présenté, le 20 octobre dernier, sa méthode de financement de la mesure. Particulièrement engagée sur le soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), la collectivité se trouve aujourd'hui confrontée à des choix complexes.

En 2018, le département a débloqué 7 millions d'euros (M€) pour reprendre les déficits de certaines structures et instauré un tarif unique de 21 € par heure travaillée. Ce "*plan de sauvetage*", bonifié par des missions d'intérêt général (MIG) représentant un coût annuel de 8 M€, a permis de porter le tarif à 21,44 €. Une tarification, rappelle le conseil départemental par communiqué, "*bien au-dessus de la moyenne nationale*".

Renforcé en période de crise avec la création d'une nouvelle MIG assurant une bonification salariale de 3 € brut par heure travaillée, le dispositif de soutien aux Saad a dû être revu avec l'instauration de l'avenant n° 43. Alors que les Saad publics et privés commerciaux, non concernés par l'avenant, verront leur tarif horaire passer de 21,44 € à 22 €, les Saad associatifs sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom) ont eux vu leur tarif réévalué à 26,76 € à compter du 1^{er} octobre. Objectif : "*faire face aux surcoûts engendrés*" par la reclassification des grilles salariales. Un coût estimé à 9,2 M€ pour le département.

Une méthode dénuée de "*bon sens*"

Ce 17 novembre, l'Una Isère tire la sonnette d'alarme. La fédération critique ainsi la méthode de financement retenue par le conseil départemental, qui refuse à ses yeux de choisir "*une solution de bon sens*". L'augmentation du tarif horaire d'intervention, justifie-t-elle, "*ne finance pas totalement l'augmentation de salaire et met indûment à contribution les bénéficiaires donc le reste à charge va augmenter*".

Évoquant des mesures à même de financer la revalorisation des salaires sans augmenter le reste à charge sur d'autres départements limitrophes, l'Una renvoie le département au *vademecum* de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le document préconise de fait "*de retenir une modalité d'attribution des crédits n'impactant pas le tarif, c'est-à-dire sous la forme d'une dotation complémentaire de financement*".

Contacté par *Hospimedia*, le département se défend. Pour la collectivité, qui craint avec la "*vraie fausse bonne mesure*" que constitue l'avenant "*des conséquences chaotiques*" pour les Saad, "*revaloriser le tarif horaire, c'est s'assurer que l'application de l'avenant n° 43 se traduise bien par une augmentation de la rémunération des salariés.*" Et de le rappeler : "*Au contraire, par définition, une dotation n'est pas affectée.*"

La fédération, qui salue au passage les efforts du conseil départemental, appelle donc aujourd'hui à travailler main dans la main pour "*trouver des solutions satisfaisantes pour les bénéficiaires, les salariés et les structures de l'aide à domicile en*

Isère". Une audience a été sollicitée pour ce faire auprès du président de la collectivité "afin d'exposer la situation". "Le courrier, a fait savoir le département, a bien été réceptionné. Une réponse est en cours."

Agathe Moret

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>